

Reste que le Droit pose un redoutable devoir de rendre la société plus juste, car il pose un redoutable problème en manifestant une antimonie historico-sociale: d'une part, le droit paraît servir les puissants et les riches et pourtant, d'autre part, il constitue une garantie pour les exploités et les pauvres. "Les lois sont toujours utiles à ceux qui possèdent et nuisibles à ceux qui n'ont rien" écrivait Jean-Jacques Rousseau, cependant que Henri Lacordaire a dit tout aussi justement: "Entre le faible et le fort, c'est la liberté qui opprime et c'est la loi qui libère". De l'une et de l'autre assertions, on peut fournir des illustrations tant passées que présentes. N'est-ce pas Jean-Jacques Rousseau qui a entrevu une solution en préconisant un autre ordre social, bien moins inégalitaire?

Université de Toulouse-Le Mirail

Jean-Marc Gabaude

## AUX ECOUTES

TUNIS: 27 - 28 - 29 août 1990

De France, le Président de l'Association des Sociétés de Philosophie de Langue Française, Monsieur Jacques d'Hondt ainsi que le Secrétaire Général, Monsieur André Robinet, nous envoient les renseignements suivants:

"L'Assemblée générale avait accueilli avec faveur la proposition du représentant tunisien: organiser à Tunis le XXIII<sup>e</sup> Congrès de l'ASPLF en 1990. Ce projet a été confirmé par la Société Tunisienne d'Etudes philosophiques et des entretiens menés sur place ont permis de constater le sérieux et l'habileté avec lesquels nos collègues tunisiens effectuent le travail de préparation de ce congrès. Il ne fait pas de doute que grâce à leur esprit de responsabilité et à leur enthousiasme, une grande et utile manifestation de la philosophie d'expression française se tiendra à Tunis."

Une copie de la première circulaire envoyée par la même occasion se trouve à la page suivante. Vous êtes prié de bien vouloir la faire connaître dans votre université. "Nos collègues tunisiens doivent bénéficier du concours chaleureux de toutes les sociétés."

## PREMIERE CIRCULAIRE

Le prochain congrès des Sociétés de Philosophie de Langue Française se tiendra en Tunisie, à Hammanet (station balnéaire à 60 km de Tunis). L'organisation en est confiée à la Société Tunisienne de Philosophie, 62, rue Achour, Tunis. La Société Tunisienne de Philosophie a fixé comme thème au XXIIIème congrès:

### CRITIQUE ET DIFFERENCE

#### SECTIONS:

- I. Critique et différence dans les philosophies anciennes et modernes.
- II. Théories critiques, théories de la différence.
- III. Critique et interculturalité.
- IV. Critique et différence dans les sciences.
- V. Art, critique et différence.

**DROITS D'INSCRIPTION:** Le montant des frais d'inscription a été fixé à 35 Dinars tunisiens pour les participants, à 15 Dinars pour les accompagnateurs et à 10 Dinars pour les étudiants, à verser AVANT LE 31 OCTOBRE 1989 au compte suivant:

XXIIIème congrès des Sociétés de Philosophie de Langue Française, No 60. 20. 28943 / 9. Banque Internationale Arabe de Tunisie 12, avenue de France, Tunis.

Après le 31 octobre 1989, le montant des frais d'inscription sera porté à 40 Dinars tunisiens. Les participants étrangers sont priés instamment de régler ces sommes par virement bancaire au compte indiqué ci-dessus.

**COMMUNICATIONS:** Les participants qui souhaitent présenter une communication dans l'une des sections prévues sont priés d'en faire connaître le sujet au plus tôt et avant le 31 janvier 1990. Ces communications ne devront pas dépasser 6 pages dactylographiées à double interligne. La publication en est prévue à la suite du congrès. Adresser toute correspondance à:

Société Tunisienne de Philosophie, M. Ali Chenoufi, 21, rue des Vergers, Khasnadar, 2000 Le Bardo, TUNIS